

Le nombre d'allocataires du RMI au 31 mars 2009

Au 31 mars 2009, en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (DOM), 1,13 million de foyers perçoivent le revenu minimum d'insertion (RMI) versé par les caisses d'Allocations familiales (CAF). Ce nombre, en données corrigées des variations saisonnières (CVS), augmente de 1 % au premier trimestre 2009. Pour la première fois depuis la mi-2006, il est orienté à la hausse. Ce retournement traduit les conséquences de la forte détérioration de la situation sur le marché du travail depuis la mi-2008. Sur un an, de fin mars 2008 à fin mars 2009, le nombre d'allocataires du RMI reste toutefois en baisse de 0,6 %.

Le nombre de titulaires de contrats aidés [contrats d'avenir et contrats d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA)] continue de diminuer ce trimestre. La baisse atteint 18 % en glissement annuel (entre fin mars 2008 et fin mars 2009).

Fin décembre 2008, le nombre d'allocataires du RMI représente 3 % de la population d'âge actif en Métropole, le pourcentage étant le plus élevé sur le pourtour méditerranéen, dans le nord et en région parisienne. Dans les DOM, le taux d'allocataires du RMI atteint 13 %.



Fin mars 2009, le nombre d'allocataires payés au titre du revenu minimum d'insertion (RMI), en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (DOM), s'élève à 1,13 million en données corrigées des variations saisonnières (CVS). Ce nombre augmente de 1 % au premier trimestre 2009 mais reste en baisse (- 0,6 %) entre mars 2008 et mars 2009 (tableau 1 et encadré 1).

À la suite de la dégradation du marché du travail, le nombre d'allocataires du RMI augmente au premier trimestre 2009

L'évolution du nombre d'allocataires payés au titre du RMI est d'abord liée à la conjoncture du marché du travail, laquelle se répercute avec un certain retard sur le nombre de personnes susceptibles d'avoir recours à ce minimum social. Elle dépend aussi de l'évolution des conditions d'indemnisation du chômage. L'effet retardé de la conjoncture a été bien observé dans le passé. Ainsi, la forte remontée du chômage à partir du second semestre 2001 s'était accompagnée d'une hausse du nombre d'allocataires du RMI à compter du deuxième trimestre 2002 (Mirouse *et al.*, 2009). De même, à la suite de la détérioration du marché du travail depuis la mi-2008, le nombre d'allocataires du RMI qui avait poursuivi sa baisse jusqu'à la fin de 2008 commence à augmenter au début de 2009.

En effet, l'emploi salarié des secteurs principalement marchands non agricoles diminue pour le quatrième trimestre consécutif en France métropolitaine : la baisse est de 0,9 % au premier trimestre 2009 et de 2 % sur un an (tableau 2). De ce fait, le chômage remonte depuis la mi-2008, la hausse étant particulièrement forte à partir de septembre 2008. En particulier, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois sans emploi (DEFM de catégorie A) augmente de 11,1 % au premier trimestre 2009 et de 22,1 % sur un an¹. En incluant les demandeurs d'emploi ayant une activité réduite (DEFM de catégories B et C), la hausse est de 7,6 % au premier trimestre 2009 et de 13,3 % sur un an. Enfin, le nombre de chômeurs qui ne sont indemnisés ni par l'assurance chômage ni par le régime de solidarité, population plus susceptible de recourir au RMI, augmente également sensiblement : + 7,8 % au premier trimestre 2009 et + 9,6 % sur un an.

Le nombre d'allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement poursuit son recul au premier trimestre 2009

Au cours du premier trimestre 2009, 29 000 allocataires payés au titre du RMI ont repris une activité (tableau 3). Ils bénéficient alors du cumul intégral de leur allocation et de leur revenu professionnel pendant une période de trois mois. Dans le contexte global de détérioration du marché du travail, le flux d'allocataires retrouvant un emploi a diminué fortement sur un an (24,6 %).

Tableau 1 - Nombre d'allocataires du RMI payés en fin de trimestre (données CVS, Métropole et DOM, en milliers)

	Mars 2008	Juin 2008	Septembre 2008	Décembre 2008	Mars 2009	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 137	1 135	1 126	1 119	1 130	+ 1,0	- 0,6

Source : CNAF - DSER.

Tableau 2 - Le marché de l'emploi (données CVS, Métropole*, en milliers)

	Mars 2008	Juin 2008	Septembre 2008	Décembre 2008	Mars 2009	trois mois (en %)	sur un an (en %)
Emploi salarié dans les secteurs principalement marchands non agricoles (1)	16 072,6	16 048,3	16 006,8	15 889,4	15 751,4	- 0,9	- 2,0
DEFM de catégorie A	2 004,3	2 009,0	2 058,1	2 204,5	2 448,2	+ 11,1	+ 22,1
Chômeurs non indemnisés (1) (2)	1 386,7	1 370,6	1 382,0	1 410,9	1 520,5	+ 7,8	+ 9,6
Taux de couverture de l'indemnisation chômage (RAC + solidarité) (1) (2)	59,8	60,0	60,1	60,7	60,2	- 0,5 point	+ 0,4 point

Sources : INSEE-DARES-Pôle Emploi. (*) Les données relatives au marché du travail dans les DOM n'étant pas disponibles.

(1) Données provisoires. (2) Indicateurs calculés au sein des catégories A, B, C et dispensés de recherche d'emploi.

Note : À partir de février 2009, les données sur les demandeurs d'emploi sont présentées selon de nouveaux regroupements : catégories A, B, C, D, E. Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A sont les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, et sans emploi.

Tableau 3 - Nombre d'allocataires payés au titre du RMI et bénéficiant d'une mesure d'intéressement en fin de trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Mars 2008	Juin 2008	Septembre 2008	Décembre 2008	Mars 2009	Variation sur un an (en %)
Allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement antérieure à la réforme	8	7	6	5	3	- 60,3
Allocataires bénéficiant d'une nouvelle mesure d'intéressement	85	86	78	70	67	- 21,1
• dont cumul intégral du RMI et des revenus d'activité	39	41	38	30	29	- 24,6
Allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement (1)	93	93	84	75	70	- 24,5
Allocataires ne bénéficiant d'aucune mesure d'intéressement	1 049	1 031	1 024	1 045	1 068	+ 1,8
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 142	1 124	1 108	1 121	1 138	- 0,3

Source : CNAF - DSER.

Notes : Ce tableau est susceptible d'être impacté par la mise en place des expérimentations du RSA (Hennion-Aouriri *et al.*, 2008). Au 31 mars 2009, on dénombre environ 5 000 bénéficiaires du RSA, payés au titre du RMI, qui sont comptabilisés dans le total « Ensemble des allocataires payés au titre du RMI ». (1) Un même foyer allocataire peut bénéficier simultanément de plusieurs mesures d'intéressement (antérieure à la réforme ou nouvelle) : cette ligne ne correspond pas forcément à la somme des lignes précédentes. (2) Cette évolution est calculée à partir de données brutes et diffère donc légèrement de celle présentée dans le tableau 1 (- 0,6 %), laquelle est calculée à partir de données CVS après correction des revalorisations du barème (encadré 1).

Tableau 4 - Nombre de bénéficiaires d'une mesure d'intéressement, payés ou non au titre du RMI, en fin de trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Mars 2008	Juin 2008	Septembre 2008	Décembre 2008	Mars 2009	Variation sur un an (en %)
Ensemble des bénéficiaires d'une ancienne mesure d'intéressement, payés ou non au titre du RMI	8	7	6	5	3	- 60,3
Ensemble des bénéficiaires d'une nouvelle mesure d'intéressement, payés ou non au titre du RMI (1)	172	172	158	143	134	- 22,4
• dont cumul intégral du RMI et des revenus d'activité	39	41	38	30	29	- 24,6
• dont bénéficiaires d'un intéressement proportionnel au titre du RMI	34	33	31	31	29	- 13,9
• dont bénéficiaires d'une prime forfaitaire mensuelle au titre du RMI	101	100	90	83	76	- 24,4
Ensemble des bénéficiaires d'une mesure d'intéressement (ancienne ou nouvelle), payés ou non au titre du RMI (2)	181	179	164	148	137	- 24,1

Source : CNAF - DSER.

Notes : (1) Un même foyer allocataire peut bénéficier simultanément de plusieurs mesures d'intéressement (cumul intégral, intéressement proportionnel, prime forfaitaire mensuelle) : cette ligne ne correspond donc pas forcément à la somme des trois lignes suivantes. (2) Un même foyer allocataire peut bénéficier de plusieurs mesures d'intéressement (antérieure à la réforme ou nouvelle) : cette ligne ne correspond donc pas forcément à la somme des deux premières lignes.

Tableau 5 - Nombre d'allocataires ayant un droit ouvert au RMI et bénéficiant d'un CI-RMA ou d'un contrat d'avenir, en fin de trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Mars 2008	Juin 2008	Septembre 2008	Décembre 2008	Mars 2009	Variation sur un an (en %)
Allocataires du RMI bénéficiant d'un CI-RMA	13	12	12	11	10	- 22,8
Allocataires du RMI bénéficiant d'un contrat d'avenir	65	64	58	56	54	- 17,1
Ensemble des allocataires bénéficiant d'un CI-RMA ou d'un contrat d'avenir (1)	77	76	69	66	63	- 18,0
• dont allocataires payés au titre du RMI (2)	20	20	18	16	16	- 21,7

Source : CNAF - DSER.

Notes : (1) Un même foyer allocataire peut bénéficier simultanément d'un CI-RMA et d'un contrat d'avenir : cette ligne ne correspond pas forcément à la somme des lignes précédentes. (2) Seul un quart des allocataires qui bénéficient d'un CI-RMA ou d'un contrat d'avenir sont payés au titre du RMI. En effet, l'aide forfaitaire départementale accordée à l'employeur vient en déduction de la prestation RMI. La majorité des allocataires ne perçoivent donc plus de RMI et ne sont donc pas comptabilisés parmi les 1,14 million d'allocataires.

Encadré 1

Sources et méthodes

Les données utilisées pour l'analyse conjoncturelle du nombre d'allocataires sont celles de l'ensemble des régimes à l'exception de la Mutualité sociale agricole (MSA) qui représente environ 2 % du nombre total d'allocataires en 2008.

Ces données proviennent de l'exploitation des fichiers statistiques mensuels exhaustifs des caisses d'Allocations familiales (CAF). Elles sont calées sur les dénombrements trimestriels effectués à partir d'un fichier délivrant une photographie des allocataires à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre.

Les données globales (tableau 1) sont aussi traitées pour neutraliser l'effet des variations saisonnières et des revalorisations du barème. On englobe sous le terme CVS l'ensemble de ces corrections. Dans cette note figure également une analyse départementale qui s'appuie sur les données à fin décembre 2008. Elle porte sur le champ global des allocataires payés par les CAF et la MSA.

environ 63 000 allocataires ayant un droit ouvert au RMI, qu'ils soient ou non payés à ce titre, bénéficient de tels contrats (54 000 d'un contrat d'avenir et 10 000 d'un CI-RMA).

Parmi l'ensemble des titulaires de ces contrats, seuls 16 000 continuent à percevoir effectivement un paiement au titre du RMI au premier trimestre 2009, soit environ un quart d'entre eux. En effet, l'accès des allocataires du RMI à ces contrats spécifiques peut ou non s'accompagner de la poursuite du versement de l'allocation. Par exemple, une personne seule sans enfant, embauchée en contrat d'avenir et qui perçoit le RMI garde un « droit ouvert au RMI », mais n'est plus effectivement « payée au titre du RMI », car le montant de son allocation est intégralement versé à son employeur par le département. Elle continue toutefois de bénéficier de droits connexes, tels que l'accès à la couverture maladie universelle (CMU).

Le nombre d'ouvertures de droit augmente sensiblement au premier trimestre 2009 par rapport au premier trimestre 2008

La hausse du nombre d'allocataires payés au titre du RMI observée au 31 mars 2009 est liée en partie à l'augmentation du nombre d'ouvertures de droit (graphique 1). On entend par nombre d'ouvertures de droit le nombre d'allocataires ayant déposé au cours du trimestre une demande de prise en charge et ayant bénéficié d'un paiement. Au premier trimestre 2009, selon les données provisoires, ce nombre dépasse de 14 000 personnes celui observé au premier trimestre 2008. Les ouvertures de droit avaient été également en nombre plus élevé au quatrième trimestre 2008 par rapport au quatrième trimestre 2007 (+ 10 000 personnes).

Un état des lieux des disparités départementales à la veille de la mise en place du RSA

La répartition des allocataires du RMI par département est indicative de la diversité géographique des niveaux de vie des populations et de la concentration plus ou moins forte des situations de précarité.

Une quinzaine de départements concentrent environ la moitié des allocataires du RMI. Parmi eux, on trouve les départements du Nord-Pas-de-Calais, le département des Bouches-du-Rhône, plusieurs départements d'Ile-de-France (Paris, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine) mais aussi des DOM (Réunion, Guadeloupe, Martinique).

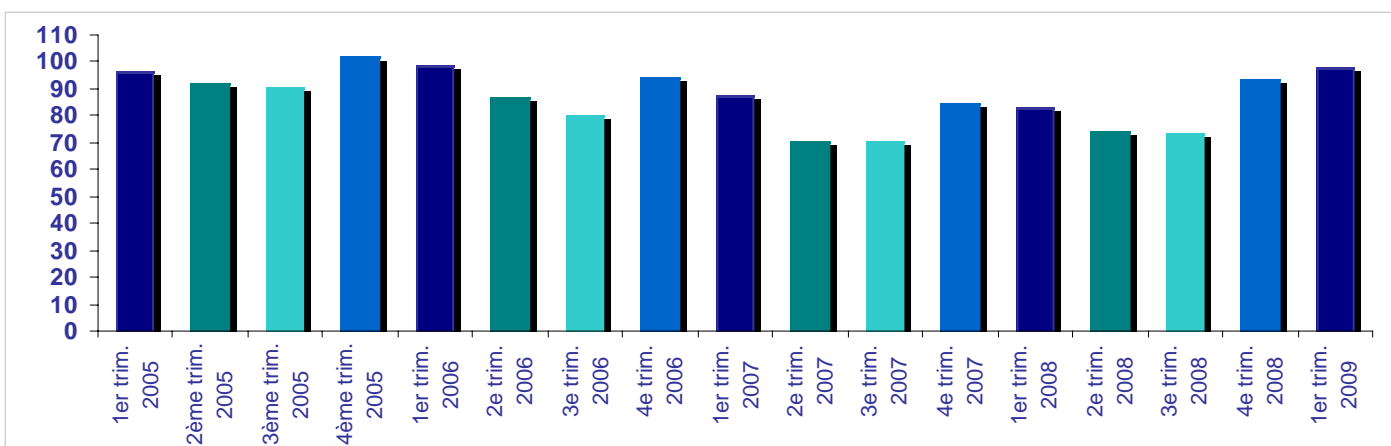
Plus largement, au 31 mars 2009, 70 000 allocataires payés au titre du RMI bénéficient d'une mesure d'intéressement à la reprise d'activité, un effectif qui continue de décroître (24,5 % sur un an).

Le nouveau système d'intéressement (en place depuis le 1er octobre 2006) comprend de plus, pour les allocataires qui reprennent une activité d'au moins 78 heures par mois, une période de versement d'une prime mensuelle forfaitaire pendant laquelle ils ne sont plus forcément payés au titre du RMI (Cazain *et al.*, 2007). Fin mars 2009, on compte ainsi 76 000 bénéficiaires d'une prime forfaitaire mensuelle (tableau 4), dont seul un cinquième continue de percevoir une allocation RMI. Au total, au 31 mars 2009, on dénombre environ 137 000 bénéficiaires d'une mesure d'intéressement, payés ou non au titre du RMI, population en net recul sur un an (24,1 % entre fin mars 2008 et fin mars 2009).

Le nombre de bénéficiaires de contrats d'avenir et de contrats d'insertion-revenu minimum d'activité continue de décroître

Le nombre de titulaires d'un contrat d'avenir ou d'un contrat d'insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA) poursuit sa baisse au premier trimestre 2009 (tableau 5). En glissement annuel, ce nombre diminue de 18 %. Ainsi, fin mars 2009,

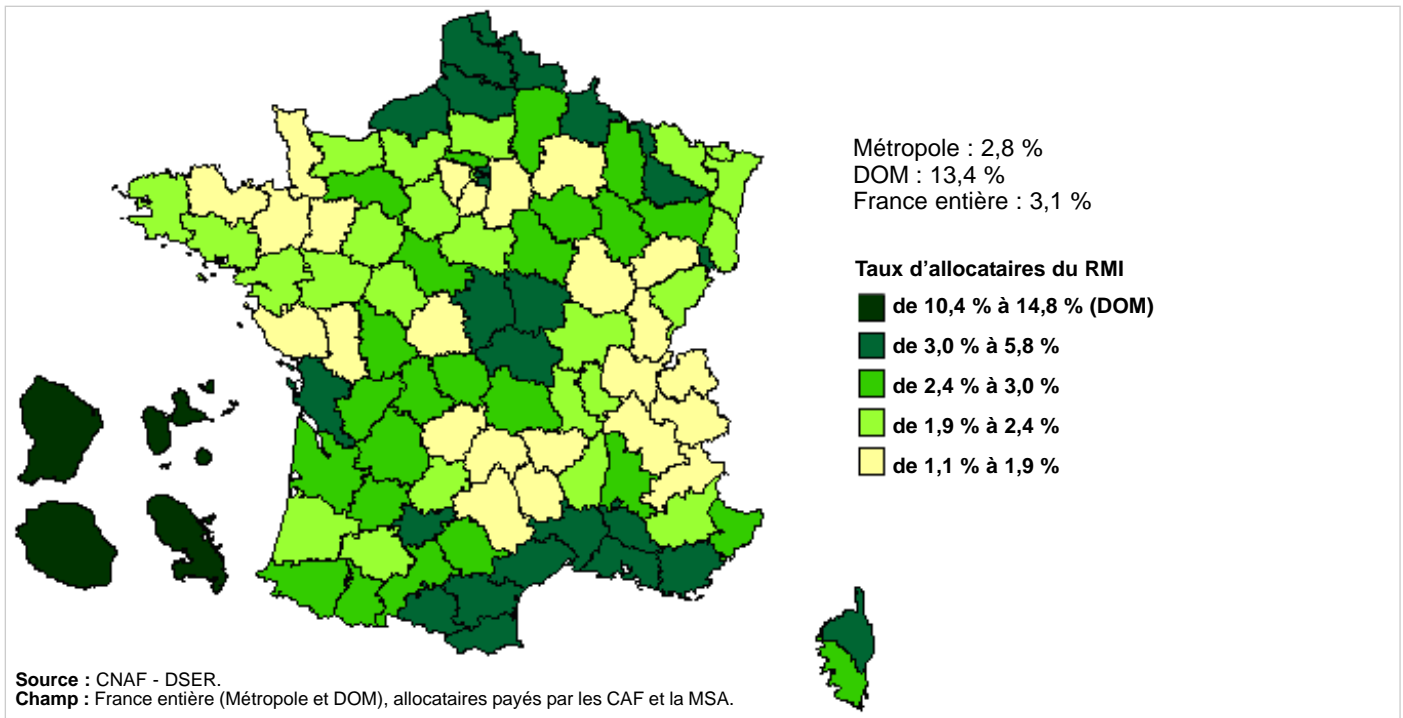
Graphique 1 - Nombre d'ouvertures de droit au RMI au cours du trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)



Source : CNAF - DSER.

Note : Les données du premier trimestre 2009 sont provisoires.

Carte 1 - Pourcentage d'allocataires du RMI par rapport à la population âgée de 20 à 64 ans, au 31 décembre 2008



À l'exception des DOM, cette concentration des effectifs du RMI s'explique en premier lieu par la forte population dans ces départements qui sont en effet les plus peuplés du territoire.

En rapportant le nombre d'allocataires du RMI à la population âgée de 20 à 64 ans dans chaque département, on observe également de fortes disparités (carte 1). Fin 2008, le taux d'allocataires du RMI ainsi calculé atteint 13,4 % dans les DOM et 2,8 % en Métropole. Les départements métropolitains où le taux d'allocataires est le plus élevé se situent essentiellement sur le pourtour méditerranéen (entre 4,8 % et 5,8 % dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Hérault, le Gard et les Bouches-du-Rhône), dans le nord de la France (entre 4,4 % et 4,8 % dans le Nord, le Pas-de-Calais, les Ardennes), et en région parisienne (5,5 % en Seine-Saint-Denis, 3,5 % à Paris).

Les disparités départementales de ces taux d'allocataires reflètent étroitement celles des taux de chômage : les DOM enregistrent chaque année les plus forts taux de chômage ; en Métropole, plus le taux de chômage est élevé plus la part d'allocataires du RMI tend à l'être. De même, les évolutions du nombre d'allocataires du RMI depuis 2006 sont liées à celles du chômage : comme le chômage, le taux d'allocataires a diminué dans tous les départements français depuis la mi-2006. Entre mi-2006 et fin 2008, le taux d'allocataires dans la population d'âge actif a diminué de 0,4 point en Métropole et de 1,9 point dans les DOM.

Marie Hennion-Aouriri et Emmanuelle Nauze-Fichet ■

Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville

Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports

Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique - DREES

Isabelle Siguret ■

Département des statistiques, des prévisions et des analyses - CNAF

Cette note de conjoncture sur le nombre d'allocataires du RMI est la dernière. En Métropole, en application de la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008, le revenu de solidarité active (RSA) remplace à compter du 1er juin 2009 le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'activité. Le RSA apporte également un complément de revenu à des travailleurs pauvres qui n'auraient pas pu bénéficier de ces aides. Dans les départements d'Outre-mer (DOM), la mise en place du RSA est prévue ultérieurement et le RMI et l'API demeurent en vigueur.

■ **Note**

(1) Sur le champ des DEFM suivi auparavant (catégories 1 et 6) la hausse est de 9 % au premier trimestre 2009 et de 17 % sur un an.

■ **Pour en savoir plus**

- Cazain S. et Donné S., *Le dispositif d'intéressement à la reprise d'activité des allocataires du RMI, l'e-ssentiel*, 2007, n° 67.
- Cazain S., Donné S., Hennion M. et Nauze-Fichet E., *Le nombre d'allocataires du RMI au 31 mars 2007, l'e-ssentiel*, 2007, n° 62 et *Etudes et Résultats*, 2007, n° 579.
- Cazain S., Hennion M., Mirouse I. et Nauze-Fichet E., *Le nombre d'allocataires du RMI au 31 mars 2008, l'e-ssentiel*, 2008, n° 74 et *Etudes et Résultats*, 2008, n° 642.
- Hennion-Aouriri M., Mirouse I., Nauze-Fichet E., *Le nombre d'allocataires du RMI au 31 décembre 2008, l'e-ssentiel*, 2009, n° 83 et *Etudes et Résultats*, 2009, n° 683.

Directeur de la Publication
Hervé Drouet
Directrice de la rédaction
Hélène Paris
Directrice adjointe de la rédaction
Delphine Chauffaut
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarrede
Secrétaire de rédaction
Patricia Lefebvre
Maquettiste - mise en page
Ysabelle Michelet

Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

CNAF - 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769